

Réunion de 2015 sur la mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE
Déclaration de la délégation du Canada
Mercredi le 23 septembre 2015

Session de travail 5 – Égalité homme-femme et combat contre la violence faite aux femmes

Madame la modératrice,

Des progrès considérables ont été réalisés depuis l'adoption du programme d'action de Beijing il y a maintenant 20 ans, mais il reste encore beaucoup à faire dans les domaines de l'égalité homme-femme et du combat contre la violence envers les femmes.

Comme nous le soulignons dans ce forum l'année dernière, la discrimination à l'encontre des femmes et des filles est l'un des principaux obstacles à la réalisation de leurs droits fondamentaux. Elle empêche également un développement durable et est l'une des causes structurelles de la violence contre les femmes et les filles et à leur pleine intégration dans la société.

Nous sommes donc résolus à promouvoir, au Canada et dans le monde, l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que l'autonomisation et la pleine participation des femmes et des filles dans tous les processus de prise de décision, notamment de celles appartenant à des groupes vulnérables. Nous prenons notamment des mesures concrètes pour appuyer l'esprit d'entreprise des femmes, que ce soit afin de créer de petites entreprises novatrices, d'avoir leur place dans les conseils d'administration, de créer des opportunités économiques pour les immigrantes ou encore de participer à des missions commerciales internationales. Nous avons constaté à maintes reprises que le succès des états est lié à l'émancipation des femmes.

Le Canada continue également à prioriser l'élimination de la violence contre les femmes. Ceci inclut la violence domestique et la violence sexuelle, notamment en situations de conflit, ainsi qu'à œuvrer pour mettre fin aux mariages d'enfants, précoces ou forcés. En ce 15^e anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 par le Conseil de sécurité, nos efforts se poursuivent également pour promouvoir le rôle des femmes pour la paix et la sécurité internationale, notamment dans la consolidation de la paix, la résolution de conflit et la médiation internationale. Nous nous réjouissons de l'attention grandissante portée par l'OSCE à ce thème important.

Madame la modératrice,

L'OSCE peut et doit contribuer encore davantage à promouvoir l'égalité homme-femme et à prévenir et répondre à la violence envers les femmes et les filles. Nous nous réjouissons de la nomination de l'Ambassadrice Melanne Vermeer en tant que représentante de la présidence de l'OSCE sur l'égalité des sexes et leur exprimons notre plein appui, ainsi qu'à l'Ambassadrice Miroslava Beham, pour ses efforts afin de faire de l'OSCE un modèle qui intègre pleinement le

large éventail d'expériences, de talents et de compétences que les femmes ont à offrir pour assurer la sécurité dans notre région.

Pour cette séance de travail, le Canada souhaite formuler les recommandations suivantes :

- Les États participants à l'OSCE doivent condamner sans équivoque toutes les formes de violence et de discrimination à l'encontre des femmes, notamment la violence faite aux femmes appartenant à des groupes vulnérables.

- Les États participants, l'OSCE et ses institutions doivent adopter une approche multi-disciplinaire et multi-sectorielle afin de répondre à la violence contre les femmes et les filles, incluant des mesures législatives et non-législatives afin de prévenir cette violence, d'en réduire la prévalence, de fournir du support et des ressources appropriées aux victimes ainsi que de tenir les responsables redevables de leur actes.

- Les États participants à l'OSCE doivent reconnaître pleinement la pertinence et les avantages, pour notre sécurité collective, de mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, et de refléter cet engagement dans les décisions de l'OSCE, ainsi que de s'assurer que les femmes fassent pleinement partie de tous les processus de prise de décision.

- L'OSCE, ses institutions et ses missions de terrain doivent aider les États participants à élaborer des politiques, des programmes et de la formation pour remédier aux problèmes de la violence et de la discrimination à l'encontre des femmes, sous toutes leurs formes.